### Pêche sportive au Québec Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026)

- Pour connaître les règles générales propres à une zone de pêche, consultez la page des zones de pêche.
- Pour connaître les modifications qui surviennent en cours de saison, nous vous invitons à consulter nos communiqués.
- IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

### Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 4					
Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2025 au 24 avril 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 15 mai 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
25 avril 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truite arc-en- ciel	10			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
25 avril 2025	Perchaude	50			
au 30 novembre 2025	Autres espèces	aucune limite			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout		
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	

### Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Aylmer - la partie comprise au sud de la route 112 à Disraeli (45°49'12" N., 71°20'29" O.).

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	3 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	137 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	3	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2025 au 24 avril 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
25 avril 2025 au 15 mai 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	3 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout	137 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	3	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Drolet - (45°44'19" N., 70°52'36" O.)

Lac Drolet -	(45 44 19 N	., 10°52 36 O	•)		
16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone			
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Lac Elgin - et ses tributaires (45°44'54" N., 71°20'10" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone			

25 avril 2025	Éperlan arc-en	120		La pêche à l'épuisette
au 30	-ciel			et au carrelet est
novembre 2025				interdite dans ces
				eaux.

Lac Fortin - (46°07'08" N., 70°51'23" O.)

Lac Fortin -	(46°07'08" N	l., 70°51°23° C	J.)		
Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
mars 2026	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré			Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Grand lac Saint-François - (incluant les parties du lac comprises dans le parc national de Frontenac)(45°53'55" N., 71°09'30" O.)

	Achigans	6 en tout	,	
	Perchaude	50		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

1er avril 2025 au 24 avril 2025	Éperlan arc-en -ciel			Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
25 avril 2025 au 15 mai 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
25 avril 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre	Brochets	même que la zone			
2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
20 décembre	Achigans	6 en tout			
2025 au 31 mars 2026	Brochets	même que la zone			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120			
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Perchaude	50			

mars 2026		même que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		

Lac Louise (45°43'36" N., 71°24'59" O.)

Lac Louise (	45°43'36 N.,	, /1°24'59" O.	.)		
Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
mars 2026	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac McGill (45°35'32" N., 71°17'09" O.)

Mêmes que la	Achigans	6 en tout	Pêche à la ligne	
zone			seulement	

Mêmes que la zone	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
mars 2026	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Mégantic (45°30'50" N., 72°52'40" O.)

au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	•	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

25 avril 2025 au 7 septembre 2025	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
20 décembre	Achigans	6 en tout			
2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Mégantic (45°30'50" N., 72°52'40" O.) Les tributaires du lac

Mêmes que la	Autres	mêmes que la		
zone	espèces	zone		

25 avril 2025	Éperlan arc-en	120		La pêche à l'épuisette
au 30	-ciel			et au carrelet est
novembre 2025				interdite dans ces
				eaux.

Lac Moffatt (45°34'03" N., 71°18'48" O.)

Lac Morratt (	45°34'03' N.	, /1°18'48" O	.)		
Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
mars 2026	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Lac Petit lac Lambton (45°53'54" N., 71°07'02" O.)

16 mai 2025 au	Ombles	10 en tout		
7 septembre	(omble de			
2025	fontaine,			
	omble			
	chevalier)			

16 mai 2025 au 7 septembre	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au	Brochets	6 en tout			
30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
20 décembre	Achigans	6 en tout			
2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Petit lac Vaseux (45°36'01" N., 71°18'40" O.)

	1 4 5 5 4 7 1 5	0001 111, 11			
Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

Mêmes que la zone	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
mars 2026	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

#### Lac Raquette - (St-Benoit-Labre, 46°06'43" N., 70°48'04" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

#### Lac Ruel (45°49'53" N., 71°08'20" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Sartigan - (Saint-Alfred, 46°08'56" N., 70°46'35" O.)

Lac Gartigar	i - (Gairit-Airi	eu, <del>1</del> 0 00 30	14., 70 40 33	<b>U</b> .,	
Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31 mars 2026	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Welland (45°40'50" N., 71°32'04" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Mêmes que la zone	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
20 décembre 2025 au 31	Achigans	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
mars 2026	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			La pêche au touladi est interdite l'hiver.

Parc National de Frontenac - à l'exception des lacs suivants: Grand lac Saint-François, lac à la Barbue, lac des Îles et lac des Ours.

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

Parc National de Frontenac -Lac à la Barbue (45°49'10" N., 71°11'15" O.)

Mêmes que la	Achigans	1 en tout			
zone	Brochets	1 en tout			
	Doré jaune et doré noir	1 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Parc National de Frontenac -Lac des Îles (45°47'28" N., 71°11'25" O.)

'	Achigans	1 en tout		
zone	Brochets	1 en tout		

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir		Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Parc National de Frontenac -Lac des Ours (45°51'08" N., 71°11'32" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	1 en tout			
	Brochets	1 en tout			
	Doré jaune et doré noir		Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Parc National du Mont-Mégantic

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

Rivière Ashberham - du Petit lac Saint-François au lac Grand Saint-François.

1er avril 2025 au 31 mars 202	Esturgeons	Pêche interdite			-
16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			

15 juin 2025 au	Maskinongé et	2 en tout	Pêche à la ligne	
30 novembre	maskinongé		seulement	
2025	tigré			

## Rivière aux Bluets - entre le Grand lac Saint-François et le pont de la route 108 (45°52'59" N., 71°00'58" O.).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Esturgeons	Pêche interdite			
16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Chaudière - c) La partie comprise entre la limite sud-est de l'emprise de la route 112 à Vallée-Jonction (46°22' 26,18" N., 70°55'45,05" O.) et le barrage Sartigan à St-Georges de Beauce (46°05'47,32" N., 70°39'12,55" O.)

					,
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

16 mai 2025 au 30 novembre 2		même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre	Achigans	6 en tout	Pêche à la ligne seulement	
2025	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout	Pêche à la ligne seulement	

Rivière Chaudière - d) La partie entre le pont de la voie ferrée et le barrage Mégantic (Lac Mégantic) (45°34'24" N., 70°52'50" O.).

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

# Rivière Clinton - de son embouchure jusqu'au côté amont du pont de la route 212 (45°22'28" N., 70°57'30" O.).

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

Rivière Coulombe - du pont de la route 161 à son embouchure dans le lac Aylmer, y compris la petite baie en face de son embouchure.

y compris la	petite baie e	en face de soi	n embouchur	e.	
1er avril 2025 au 31 mars 202	Esturgeons	Pêche interdite			
16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

## Rivière de l'Or - du Grand lac Saint-François jusqu'au pont de la route 267 (46°01'26" N., 71°13'51" O.).

1er avril 2025	Esturgeons	Pêche interdite		
au 31 mars 202				

16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au	Achigans	6 en tout			
30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	
		partie compr 70°48'08" O.)		onfluence av	ec le lac aux
Mêmes que la zone	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en -ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	n - de son e ., 71°07'46" (	•	ısqu'au côté	amont du por	nt de la route 108
1er avril 2025 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
	•	t du 4e rang ( ., 71°08'02" O		71°09'30" O.)	jusqu'au pont de
1er avril 2025 au 31 mars 202	Esturgeons	Pêche interdite			
16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Saint-François - a) entre le Grand lac Saint-François et le côté aval du pont de la route 263.

<u> </u>					
16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120			La pêche à l'épuisette et au carrelet est interdite dans ces eaux.
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Saint-François - b) la partie comprise entre le côté aval du pont de la route 263 et le lac Aylmer.

16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Corégones	aucune limite			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
25 octobre 2025 au 7 novembre 2025	Corégones	10 en tout		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	

Rivière Saint-François - c) entre le pont de la route 161 à Saint-Gérard et la pointe aval de l'île qui est située aux coordonnées 45°45'13" N., 71°24'30" O.

1	. <del> qu. 00</del>				 <u> </u>
1er avril 2025 au 24 avril 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Saint-François - d) entre le barrage hydro-électrique à Westbury situé aux coordonnées 45°29'51" N., 71°37'11" O. et la pointe aval de l'île aux coordonnées 45°29'49" N., 71°37'25" O.

		,	_		
1er avril 2025 au 24 avril 2025	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Saint-François - e) entre barrage d'East Angus situé aux coordonnées 45°28'56" N., 71°39'45" O. et le pont du chemin de fer situé aux coordonnées 45°29'04" N., 71°39'55" O.

1er avril 2025 au 24 avril 2025	Éperlan arc-en -ciel			Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
16 mai 2025 au 7 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	60 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Éperlan arc-en -ciel	120		Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	

# Rivière Sauvage - de son embouchure jusqu'au côté amont du pont de la route 108 (45°45'54" N., 71°05'50" O.).

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

#### Rivière Victoria - de sa source à son embouchure (45°33' N., 70°56' O.).

1er avril 2025	Toutes les	Pêche interdite		
au 31 mars 202	espèces			

#### **Zec Louise-Gosford**

<u> Loo Louiso (</u>	Lec Louise-Gosioia							
25 avril 2025 au 7 septembre 2025	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement				
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc- en-ciel)	même que la zone						
	Ouananiche	2	42 cm et plus	Pêche à la ligne seulement				
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement				
	Autres espèces	même que la zone						